



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 49371

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le constat d'impuissance que font tous les maires face à la pollution urbaine provoquée par le trop grand nombre de chiens. Les trottoirs de nos villes et de nos villages sont souvent impraticables pour les piétons en raison des déjections des chiens. Les aires de jeux pour les enfants sont pour la plupart polluées par ces excréments et il y a un risque réel de contamination. Ce problème devient préoccupant dans les immeubles sociaux en particulier où les abords sont parsemés de traces nauséabondes. Une publicité télévisée semble même inciter les propriétaires de chiens à ne pas les obliger à faire leur besoins dans les caniveaux des rues. Les arrêtés municipaux ou les divers rappels au civisme des propriétaires sont sans conséquence sur l'irresponsabilité des propriétaires de chiens qui n'ont que trop rarement le souci de les éduquer correctement. Il lui demande si les mesures ne devraient pas être envisagées pour redonner partout la propriété à l'homme sur les animaux, et si par exemple il ne serait pas utile de limiter, par des mesures fiscales appropriées, la possession de chiens en zone urbanisée notamment.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49371

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1142